

# Métiers du grand âge : le rapport El Khomri unanimement salué !

**En juin 2019, la ministre des Solidarités et de la santé avait confié à Myriam El Khomri, ancienne secrétaire d'Etat à la politique de la ville et ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, une mission spécifique consacrée à la revalorisation des métiers du grand âge.**

Son rapport a été remis le 29 octobre dernier. Intitulé « plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge 2020-2024 », il dresse un diagnostic implacable et propose 5 axes, 19 objectifs et 59 mesures. L'objectif est de « répondre au besoin massif de professionnels à former dans les cinq prochaines années. Au total, c'est donc près de 352 600 aides-soignants et accompagnants qu'il faudra former dans les 5 prochaines années (70 520 par an, soit le double des flux actuels d'entrée en formation) ».

## **Le rapport établit un constat implacable et unanimement partagé**

1/ Des métiers du grand âge peu attractif, parce qu'exercés dans des conditions difficiles, souvent mal rémunérés et peu considérés, bien qu'ils soient porteurs de sens et d'une utilité sociale majeure.

2/ Un investissement et des actions réelles des autorités publiques dans les métiers du grand âge, mais un effort dont la dispersion limite l'impact d'ensemble.

3/ Un foisonnement et un cloisonnement des organisations professionnelles qui constituent des freins structurels à une rénovation en profondeur du secteur du grand âge.

## **Pour répondre à ce diagnostic, cinq axes sont dégagés**

Axe 1 : Assurer de meilleures conditions d'emploi et de rémunération, en ouvrant de nouveaux postes, en rénovant les conventions collectives et en mettant en place une initiative nationale

Axe 2 : Donner une priorité forte à la réduction de la sinistralité et à l'amélioration de la qualité de vie au travail

Axe 3 : Moderniser les formations et changer l'image des métiers

Axe 4 : Innover pour transformer les organisations

Axe 5 : Garantir la mobilisation et la coordination des acteurs et des financements au niveau national et dans les territoires

## **Loin de se satisfaire de vagues préconisations, ce sont 59 mesures concrètes qui sont déclinées, parmi lesquelles :**

- Ouvrir 18 500 postes supplémentaires par an d'ici à fin 2024.
- Remettre à niveau au plus tard au 1er janvier 2021 les rémunérations inférieures au SMIC dans les grilles des conventions collectives à domicile.
- Négocier une offre nationale compétitive pour équiper les accompagnants à domicile de véhicules propres.
- Porter dans le cadre de la branche AT-MP de l'assurance-maladie un programme national de lutte contre la sinistralité, ciblé sur ces métiers.

- Imposer 4h de temps collectifs par mois d'équipe à domicile et en EHPAD.
- Supprimer le concours d'aide-soignant pour la formation initiale et l'apprentissage et assurer l'inscription dans les centres de formation via Parcours sup pour la formation initiale.
- Garantir systématiquement la gratuité de la formation, hors frais d'inscription, quelle que soit la situation du candidat.
- Réduire drastiquement l'éventail des diplômes reconnus dans le champ de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie 14.
- Porter à 10 % la part des diplômes d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social obtenus par la voie de l'alternance.
- Porter à 25% la part des diplômes délivrés chaque année dans le cadre de la VAE en privilégiant la VAE collective.
- Permettre à tous les professionnels exerçant auprès des personnes en perte d'autonomie d'accéder à une formation spécifique en gérontologie.
- Lancer une campagne nationale de communication pour changer le regard de la société sur les personnes âgées et les métiers du grand âge.
- Soutenir et évaluer les démarches innovantes dans le champ de l'organisation du travail.
- Reconnaître l'intérêt de la pratique avancée en gérontologie et soutenir son développement.
- Créer une plateforme départementale des métiers du grand âge chargée de mettre en œuvre un guichet unique de sécurisation des recrutements.
- Assurer la mobilisation des financements nationaux nécessaires à la mise en place des actions